



Direction de la Jeunesse et des Sports

**2021 DJS 115** Attribution de la dénomination Victor "Young" Perez au gymnase Bercy-Bastille, situé rue de Bercy (12<sup>ème</sup>)

PROJET DE DELIBERATION  
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Victor « Young » Perez, jeune sportif juif franco-tunisien, est une figure mondiale de la boxe, champion de France et champion du monde poids mouche, fauché à 33 ans, le 22 janvier 1945, par la barbarie nazie au cours des marches de la mort.

Son courage incroyable, son talent exceptionnel et sa détermination inébranlable lui ont permis d'accomplir de nombreux exploits sportifs. Sacré champion du monde en 1931, à Paris, sa passion pour la boxe le pousse à rester à Paris, malgré un climat politique dégradé par la xénophobie et l'antisémitisme.

Il fut dénoncé, arrêté par la milice française et interné à Drancy avant d'être déporté à Auschwitz, le 10 octobre 1943. Il y survécut deux années avant d'être lâchement tué lors des marches de la mort.

14 ans après l'INSEP qui lui a dédié sa salle de boxe, je vous propose de rendre hommage à ce sportif exceptionnel au destin tragique en donnant son nom au gymnase Bercy-Bastille, situé rue de Bercy dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement.

La dénomination Victor Perez prend tout son sens dans ce secteur de l'Est parisien, terriblement meurtri par les attaques terroristes et antisémites du mois de janvier 2015. Comme vous le savez, le 12<sup>ème</sup> arrondissement est résolument engagé dans le devoir de transmission de cette mémoire, pour que jamais de tels crimes ne puissent se répéter.

La commission de dénomination des voies, places et équipements municipaux, qui s'est réunie le 9 juin 2021, a entériné cette proposition de dénomination, qui avait déjà fait l'objet d'une délibération au Conseil de Paris en septembre 2018, mais n'avait jusque-là pas pu être formellement être mise en œuvre.

Je soumets donc à votre approbation la dénomination Victor "Young" Perez au gymnase Bercy-Bastille, situé rue de Bercy dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Je vous prie Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2021 DJS 115** Attribution de la dénomination Victor "Young" Perez au gymnase Bercy-Bastille, situé rue de Bercy (12<sup>ème</sup>)

Le Conseil de Paris,  
Siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2018 DJS 215, relative à la dénomination « Victor Perez » au futur gymnase-pont de la Porte de Vincennes adoptée en sa séance du 24 au 27 septembre 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination Victor "Young" Perez au gymnase-Bercy-Bastille, rue de Bercy (12<sup>ème</sup>) ;

Vu l'avis du Conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE au nom de la 2<sup>ème</sup> commission ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre RABADAN et M. Karim ZIADY au nom de la 7<sup>ème</sup> commission ;

Délibère :

La dénomination Victor "Young" Perez est attribuée au gymnase Bercy-Bastille, situé rue de Bercy (12<sup>ème</sup>).